

Tableau n° 13
Les poussières de carbures métalliques frittés
(du tungstène, du molybdène, du niobium et d'autres métaux durs)

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
- Asthme récidivant après une nouvelle exposition, confirmé par une épreuve fonctionnelle respiratoire.	15 jours	- Travaux exposant à l'inhalation de poussières de carbures métalliques frittés notamment : * Fabrication des carbures métalliques frittés : mélange des poudres, travail aux presses et aux fours, travaux d'usinage avant frittage et de rectification après frittage, * Transformation des carbures métalliques frittés : fabrication d'outils à extrémité ou de pièces en carbures métalliques frittés, * Affûtage d'outils ou pièces en carbures métalliques frittés, * Taille de diamant au moyen de disques renfermant des métaux frittés.
- Rhinite spasmodique récidivante après une nouvelle exposition ou confirmée par un test.		
- Syndrome irritatif respiratoire à type de toux et de dyspnée, récidivant après une nouvelle exposition.		
- Syndrome irritatif respiratoire chronique confirmé par des épreuves fonctionnelles respiratoires.	1 an	- Autres travaux effectués, dans les locaux : * où sont fabriqués ou transformés les carbures métalliques frittés, * où sont entretenus les outils ou pièces en carbures métalliques frittés.
- Fibrose pulmonaire diffuse, avec signes radiologiques et troubles fonctionnels, confirmée par des épreuves fonctionnelles respiratoires.	5 ans	
- Complications infectieuses pulmonaires.		
- Complications cardiaques : insuffisance ventriculaire droite.		